

Emissions Zéro scrl

PROCES-VERBAL (v.2) DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2015

La réunion se tient dans la cafétaria du bâtiment Mundo-N, Rue Nanon 98, 5000 Namur

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) a été convoquée le 14 novembre, avec deux sujets à l'ordre du jour :

1. Modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) : nouvelle procédure d'approbation des investissements de la coopérative ;
2. Augmentation des engagements financiers d'Emissions Zéro (EZ) dans Ochain Energie.

L'annonce a été publiée sur le site Internet d'EZ le 14 novembre.

A 14h, Marc Installé, président du Conseil d'Administration d'EZ, accueille l'assemblée.

L'assemblée compte 44 coopérateurs présents et 41 coopérateurs représentés, et aucun coopérateur présent ne représente plus de 5 autres coopérateurs. Tout cela a été vérifié à l'accueil des membres par Barbara Wolfart et Thierry Lamouline.

Aucun point à l'ordre du jour ne requérant un quorum spécial (voir art. 24 des Statuts), l'assemblée générale peut régulièrement se tenir et valablement délibérer.

Désignation de 2 scrutateurs : Bruno De Bel et Georges Hubert

Désignation de 2 secrétaires de séance : Pascal Dandoy et Joseph François

Désignation du modérateur : sur proposition du Président, Michaël Delhayé (administrateur) est nommé modérateur des débats de l'Assemblée.

2 administrateurs sont excusés : Claude Debrulle et Patrick Kelleter.

1. Modification du ROI : nouvelle procédure d'approbation des investissements de la coopérative

Michaël Delhayé commente brièvement les deux points à l'ordre du jour.

Le premier, la modification du ROI (voir diapositives 3, 4 et 5 de la présentation) concerne un nouveau mode d'approbation des investissements de la coopérative. En cas de vote positif, un article 1bis sera ajouté au ROI.

Question : Qu'est le CC ?

Réponse : Il est défini à l'article 1er du ROI 2015.

Question : On parle d'investissement majeur. Ne pourrait-on pas ajouter le cas du désinvestissement majeur. Exemple : Nous nous séparons de +/- 25 % de notre investissement dans les Moulins du Haut Pays (MHP). C'est un désinvestissement majeur.

Réponse de Marc Installé : Je comprends tout à fait le principe. Mais ce n'est pas un désinvestissement majeur dans le cas de MHP, car c'était prévu statutairement dès le départ avec les communes de Dour et de Quiévrain. EZ va récupérer le montant des parts et nous finalisons actuellement un nouveau pacte d'actionnaires, une nouvelle

répartition entre EZ et les communes au niveau du Conseil d'administration de MHP, une révision d'une série de points des statuts et divers points pratiques.

Question : Il était prévu une implantation à Mesnil-Saint-Blaise. EZ y a perdu un quart de notre capital, notamment à cause du câble électrique et sans avoir de plan.

Réponse de Marc Installé : Rien n'a été perdu, l'investissement a été récupéré excepté un reliquat d'intérêt.

Question : "le CC n'a pas de compétences en matière d'audit financier et on lui impose dès lors une lourde responsabilité"

Réponse de Pascal Dandoy : Le CC donne un avis consultatif et motivé au CA et sans prendre de responsabilités. Il est aussi apte que l'AG dont il est l'interface à remettre une opinion d'autant qu'il discute et prépare le travail.

Question : Y a-t-il un délai pour que le CC s'exprime ?

Réponse de Thierry Lamouline : On pourrait donner un délai d'un mois.

Réponse d'Alain Damay : personnellement, je préfère un délai d'une semaine.

Réponse de Pascal Dandoy : Une réponse du CC n'est pas obligatoire. Une information continue et un délai de réflexion réaliste sont cependant nécessaires. Le CC peut poser des questions. En principe, il se réunit 3 fois par an.

Question : Est-on en AGE et peut-on statuer sur ce changement ?

Réponse : Oui, c'est une AGE qui a été convoquée. Elle permet tout comme une AGO une modification du ROI sans majorité spéciale.

Question : Qu'entend-on par financement indirect ?

Réponse : C'est un investissement via une filiale, par exemple via MHP.

Steve Francis souligne l'importance de relayer l'information aussi aux coopérateurs par exemple via la Newsletter. Une redéfinition du type de projets considérés par le CA par rapport aux statuts fort vagues lui semble nécessaire. Il propose d'avancer et de clôturer ce point quitte à le reformuler avec les amendements lors de la prochaine AGO.

Le président Marc Installé propose l'approbation de la modification du ROI, le cas des « désinvestissements » étant intégré.

Il demande combien de coopérateurs sont présents ou représentés. Les scrutateurs annoncent 85 voix.

Vote : La modification est adoptée à l'unanimité.

2. Augmentation des engagements financiers d'Emissions Zéro dans Ochain Energie

Alain Damay présente le point 2 à l'ordre du jour. (voir diapositives 8 à 23 de la présentation)

En bref : EZ s'est engagé à hauteur de 800.000 € dans le capital d'Ochain Energie srl. Les banques exigent à présent une augmentation des fonds propres de 600.000 €. Le CA d'EZ propose d'y souscrire pour un montant de 200.000 €, les garanties actionnaires

devraient passer de 350.000 à 650.000 €. Le CA veut demander l'approbation des coopérateurs.

Alain Damay rappelle l'intérêt d'Ochain Energie.

Les aspects environnementaux et socio-économiques favorables :

La transformation de déchets agricoles (fumiers, lisiers...) et de matières premières, comme le maïs, procure du biogaz alimentant un moteur thermique entraînant un alternateur électrique. Il en résulte une production d'électricité et de chaleur et une coproduction annuelle de 22.000 tonnes de digestat pour la fertilisation organique de champs et prairies.

En résulte une très forte diminution de la dépense énergétique fossile (économie de 4.000 tonnes de CO₂) grâce à la production d'électricité et de l'utilisation de la chaleur du moteur thermique pour chauffer une maison de repos, un atelier de menuiserie et des maisons à Ochain.

Au niveau financier :

Au 28 novembre 2015, les capitaux propres sont de 900.000 €, et on recherche un supplément de 600.000 €. Les besoins de financement à LT sont de 5 M€, sachant qu'il faut également 2 M€ pour financer le versement des subsides bien après le paiement des factures fournisseurs et pour couvrir le décalage de 8 mois dans le paiement des certificats verts.

On espère un financement en fonds propres de 1,2 M€. Le subside UDE (utilisation durable de l'énergie) de 1,331 M€ est confirmé.

Des demandes de prêts subordonnés sont en cours : 150.000 € à 3 ans et 150.000 € à 10 ans.

Alain Damay rappelle les points essentiels du financement, et ce qui a été recherché.

La rentabilité du projet "TRI" (taux de rentabilité interne) a été calculée sur la base d'hypothèses basses, voire pessimistes : pas d'évolution technologique, pas d'accroissement de production (pas de passage de 600 kW à 1 MW), pas de prolongation des CV (3 CV de 65€/MWh durant 15 ans), exploitation durant 15 ans, réalisation des actifs après 15 ans, dividende distribué, le TRI est considéré à 6,5%.

Parmi les atouts, le projet a reçu une garantie de 500.000 € de la Région wallonne (Sowalfin) pour les banques, un appui de la SRIW grâce à l'intervention de Biotreatment qui entend investir 120 000€ dans Ochain Energie et monter jusque 20% dans le capital par la suite.

Le projet débouchera sur la création de 3 emplois directs et 4 indirects ainsi que sur la consolidation de 100 emplois dans le home, de 50 emplois en menuiserie et de 15 emplois agricoles. Il n'y a aucun recours contre le projet. La production d'énergie est constante, contrairement à l'énergie éolienne. Il y a les économies de CO₂ et une excellente source de fertilisation organique.

Michaël Delhay demande de regrouper les questions.

Question : A-t-on interrogé le Crédit Agricole (Crelan) ? Qu'en est-il des aides européennes ? (Feader)

Réponse : Toutes les banques ont été consultées. Crelan entrouvre à nouveau la porte actuellement, de même que Meusinvest. Un dossier Feader est introduit et représente 8,25% du projet (± 430 k€).

Question : Que peut-on dire du digestat et de son emploi ?

Réponse: Le digestat est un fertilisant intéressant utilisable tel quel en périodes d'épandage. On espère pouvoir l'utiliser en agriculture biologique (Un agriculteur se montrant déjà intéressé) mais ce sera aussi une question législative à faire évoluer.

Question : On est très dépendant des CV (75% des revenus). Est-on certain de leur durée ?

Réponse : Effectivement, c'est une réalité applicable à toutes les énergies renouvelables et aussi aux autres.

Ce choix pour les énergies renouvelables devrait cependant être conforté.

Question : Quelle garantie a-t-on au niveau des intrants ? Y a t'il des contrats avec les fournisseurs ?

Réponse : Pour les fournitures, on passe des contrats de 5 ans ; on ne peut réalitement contraindre un agriculteur à un contrat de plus de 5 ans.

Question : Il reste 3 M € à trouver en financement et non 1,4 M€ comme semble l'indiquer les tableaux présentés. C'est énorme.

Réponse : Aux recherches de financement auprès des banques, il faut ajouter nos recherches en augmentation de fonds propres (ou quasi fonds propres) :

Augmentation du capital	300.000 €
Prêts subordonnés : 2 X 150.000 €	300.000 €
Prêt(s) LT (banques)	1.000.000 €
Prêt(s) CT (banques)	400.000 €
Total :	2.000.000 €

Ce qui nous fait un total de 2 M€ en recherche de financement.

L'intervenant est d'accord avec ce dernier décompte.

Question : En réalité, le CA demande de nous engager pour 2 M€ dans OCE.

Réponse : La question sur laquelle l'AG doit se prononcer aujourd'hui est bien d'indiquer au CA s'il peut s'engager dans le plan A où il question de fonds propres supplémentaires de 600 k€ dans lesquels le CA souhaite limiter la participation d'EZ à 200 k€ et d'étendre la garantie actionnaire de 350 à 600-650 k€, le CA souhaitant négocier pour maintenir la garantie à 350 k€.

Effectivement, si on additionne participation et garanties et caution déjà engagées, et les extensions demandées, on arrive à un total de 1,85 M€, soit près des 2 M€ évoqués.

Ceci dit, il ne faut pas confondre participation au capital et garantie ou caution... On ne doit "payer" les garantie et caution que dans les cas où cela va vraiment très mal.

Question : Quid de la garantie ? les coopérateurs peuvent-ils être mis à contribution personnellement ?

Réponse : S'il fallait activer toutes les garanties, il faudrait activer dans le pire des cas 650 k€. Les banquiers veulent toutes les garanties. Cependant ces risques sont

progressifs. La scl est à responsabilité limitée et le coopérateur n'est engagé que pour son apport.

Question : Comment se porte la biométhanisation du Haut Geer ?

Réponse : Le Haut Geer se porte mieux depuis le relèvement des CV. Avant 2014, tous les projets étaient en déficit. A présent, ils sont en boni.

Question : Pourquoi ne pas reporter d'un mois pour avoir davantage de certitudes ?

Réponse : Les questions resteront fondamentalement les mêmes et le compteur tourne (15 ans maximum) pour les CV dès 2016

Question : Quel fut l'avis du CC ?

Réponse : Le CC s'est réuni une fois. Une discussion "Loomio" a été lancée sur le sujet avec quelques échanges. Aucune proposition n'a été formulée au vu d'un laps de temps peu réaliste pour une décision. Chaque coopérateur se positionne individuellement.

Question : Y a t' il eu unanimité au niveau du CA ?

Réponse : Oui le CA était unanime lorsque le projet a été décidé par le CA avant l'AG de mai 2015. Philippe Delforge conteste témoignant de l'opposition de Patrick Kelleter absent

Question : Comment se fait l'apport de Biotreatment ?

Réponse : L'important, c'est l'apport du professeur Thonart. Biotreatment veut entrer à 10% dans le capital (± 120.000€) et à 20% dans un deuxième temps.

EZ reste et restera actionnaire majoritaire et veut conserver un projet citoyen.

Question : Y aura-t-il un "ensemblier" ?

Réponse : On s'en préoccupe. Il est envisagé d'en choisir un parmi les fournisseurs principaux ce qui aura certes un coût.

Question : A-t-on prévu des mesures de prudence ?

Réponse : Plusieurs mesures de prudence sont prévues dans le plan financier p.ex. il nous reste encore une certaine marge de négociation dans certains investissements, nous avons pris souvent des hypothèses basses pour le prix d'électricité, pour le nombre d'heures de fonctionnement, ...

Autre exemple, pour la vente de la chaleur au home, le prix de vente est lié aux prix du gaz et du mazout mais on a mis des prix plancher et des prix plafond pour contenir les fluctuations trop importantes. Ainsi, aujourd'hui, le prix plancher est supérieur de ±30% au prix calculé.

Question : Une structure scl n'est-elle pas plus appropriée?

Réponse : La sprl était créée avant l'implication d'EZ. On songe à la transformer en scl.

Question : Quid si on ne trouve pas les financements ? Y a t'il un plan B ? EZ va-t-elle s'engager jusqu' à 600 000 € comme le permet la formulation employée?

Réponse : Si on ne trouve pas les financements, on reviendra devant les coopérateurs. Priorité aux coopérateurs avant le crowdfunding (participation citoyenne).

La phrase (diapositive 22 - alinéa 2) est reformulée pour limiter clairement le nouvel engagement d'EZ à 200 000 €

Augmentation des FP

Proposition de structure de l'appel à des fonds propres supplémentaires :

(1) 300.000€ en apport(s) en capital,

(2) 300.000€ en prêt(s) subordonné(s) :

- la moitié avec une durée de 10 ans et un remboursement du capital à partir de la 6ème année*
- l'autre moitié, avec une durée de 3 ans et un remboursement au terme des 3 ans. (soumis à l'accord des banques – normalement minimum de 5 ans de franchise de remboursement du capital).*

Une partie pourrait être collectée via une opération de financement participatif (crowdfunding) via la plateforme Ecco Nova.

Dans cette recherche, nous souhaitons donner la préférence aux coopératives membres de la fédération REScoop Wallonie et/ou aux coopérateurs de ces coopératives. (5 coopératives ont demandé le dossier + quelques coopérateurs semblent intéressés à titre personnel)

Si ces pistes ne nous permettent pas d'arriver aux 600 k€ exigés, EZ fera l'appoint avec un maximum de 200 k€.

Augmentation de la garantie

Les actionnaires doivent constituer une garantie de 600-650.000 € (précédemment 350.000 €).

Négociations pour maintenir cette garantie à 350.000 € mais ce n'est pas gagné.

Le président demande qu'on passe au vote.

Vote: Pas de vote contre, 3 abstentions, 82 pour.

Michaël Delhay et Marc Installé remercient l'assemblée et invitent au verre de l'amitié.

L'assemblée est dissoute à 17h.